

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 8 mars 2010, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Rhéal Grenier	M. François Brisson
M. Larbi Benkaddour	M. Jacques Lessard
M. Louis Robert	M. Yvan Pinsonneault

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Monsieur André Parent, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.- Madame Odette Ménard, maire, souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

.- En lieu et place du moment de réflexion, Madame la maire souligne le caractère spécial de la journée.

.- L'ordre du jour est révisé et accepté par tous.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

**Séance ordinaire du
Lundi 8 mars 2010 à 20 h 00.**

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

Moment de réflexion

Points pour délibération

- | | | |
|-----|-----|---|
| Doc | 1. | Procès-verbal du 9 février 2010. |
| | 2. | Suivi du procès-verbal. |
| Doc | 2.1 | Achat d'un projecteur. |
| | 2.2 | Réponse de Bell pour l'installation de jardinières. |

- Doc 3. Liste des comptes à payer.
- Doc 4. Entretien des systèmes de climatisation.
- Doc 5. Congrès de l'Association des directeurs municipaux.
- Doc 6. Congrès de l'Association des chefs de service incendie.
- Doc 7. Plan triennal de répartition et destination des immeubles de la Commission scolaire.
- Doc 8. Position de l'assureur sur l'inclusion d'un OSBL.
- Doc 9. Projet de bail avec La friperie de l'Ange.
- Doc 10. Rapport budgétaire 2010 de l'OMH.
- Doc 11. Demande financière de l'école Jean-Jacques-Bertrand pour ses finissants 2010.
- Doc 12. Adhésion 2010 au Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska.
- Doc 13. Demande d'appui de la Chambre de commerce de Farnham pour un point de service de la SAAQ.
- Doc 14. Demande d'appui de la Chambre de commerce de Farnham à l'égard des frais reliés aux cartes de paiement électronique.
- Doc 15. Demande d'appui du Centre d'action bénévole La Seigneurie de Monnoir pour un projet d'appels automatisés aux aînés.
- Doc 16. Demande d'appui de la députée provinciale pour une enquête publique dans l'industrie de la construction.
- Doc 17. Rapport sur le fossé nord du rang Rosalie.
- Doc 18. Adoption du règlement sur les piscines.
- Doc 19. Adoption du règlement sur le comité consultatif d'urbanisme.
- 20. Nomination des membres du CCU.
- Doc 21. Canalisation du fossé nord de la rue Bernard entre la rue des Colibris et le chemin de fer.
- Doc 22. Fournaise à bois.
- Doc 23. Rapport concernant le 111, rue Saint-Hubert.
- 24. Embauche d'employés pour la semaine de relâche.
- 25. Programmation de la Fête Nationale.
- 26. Devis pour le filet du terrain de balle.
- 27. Soccer 2010.
- 28. Activité de ballon-chasseur.
- 29. Hockey mineur - Compte-rendu de la gestion de l'association de Hockey mineur et paiement de la facture.
- 30. Contribution municipale au développement résidentiel.
- 31. Salaires 2010.

Période de questions

Points d'information

- Doc A. État des revenus et des dépenses.
- Doc B. Rapports d'incendie.
- Doc C. Correspondance de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie.
- Doc D. Les Pipe-lines Montréal Itée.
- Doc E. Programme de reconnaissance Ici on recycle de Recyc-Québec.

- Doc F. Assemblée générale annuelle du CLD au Cœur de la Montérégie.
Doc G. Lancement du 4e appel de projets du Pacte rural de la MRC de Rouville.
H. Compte-rendu de Plaisirs d'hiver.
Doc I. Lettre à Robert Vincent - Projets municipaux et besoins financiers.
J. Nominations au Service des incendies.
K. Projet Zone Pro-Étude de l'école secondaire P.-G.-O.
Doc L. Projet de traverse ferroviaire pour la rue Bernard.

Varia

Période d'échange

Levée

RÉSOLUTION 03-069-10

PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2010;

De dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

.- Madame la maire assure le suivi du procès-verbal de la dernière séance quant à l'achat d'un projecteur pour lequel une dépense approximative de 3 000 \$ avait été autorisée et dont l'achat a été effectué après l'obtention de 3 soumissions, l'une de 1 162 \$ frais de transport inclus, l'une de 1 193.75 \$ plus 25 \$ de frais de transport et l'une de 1 225 \$ plus 25 \$ de frais de transport, pour un appareil NEC NP 510W, desquelles le plus bas soumissionnaire, CEV, a été retenu. Suivi est également effectué de la résolution numéro 02-056-10 requérant de Bell l'autorisation d'installer des jardinières à ses poteaux de la municipalité et pour laquelle la municipalité a reçu une réponse négative.

RÉSOLUTION 03-070-10

COMPTES À PAYER

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés, et ci-après

résumés :

Fournisseurs :	9450 à 9514	191 455.33 \$
Déboursés directs :	9415 à 9449	29 878.60 \$
Salaires :		25 516.56 \$

Adopté

RÉSOLUTION 03-071-10

CENTRE RÉCRÉATIF - ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA CLIMATISATION

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'entretien des systèmes de climatisation du Centre récréatif à intervenir avec Réfri-Ozone inc. à raison de 325 \$ par inspection à être effectuées au cours des mois d'avril et d'octobre 2010 et 2011.

Adopté

RÉSOLUTION 03-072-10

ADMINISTRATION - CONGRÈS DE L'ADMO

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 450 \$, plus taxes, à l'endroit de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier au congrès annuel de l'association;

D'autoriser toute autre dépense afférente à l'activité.

Adopté

RÉSOLUTION 03-073-10

SERVICE DES INCENDIES - CONGRÈS DES DIRECTEURS

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense maximale de 715.00 \$, plus taxes, et son paiement à l'endroit de l'ACSIQ pour l'inscription de Monsieur Philippe Chartrand, directeur du Service des incendies, et un autre membre du Service le cas échéant, pour le congrès annuel 2010;

D'autoriser toute autre dépense afférente à l'activité.

Adopté

RÉSOLUTION 03-074-10

COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES - PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES - 2010-2013

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2013 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté

RÉSOLUTION 03-075-10

LA FRIPERIE DE L'ANGE - BAIL

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la maire, Madame Odette Ménard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité le bail à intervenir avec La Friperie de l'Ange confirmant l'utilisation du local attendant au garage municipal sans frais.

Adopté

RÉSOLUTION 03-076-10

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ANGE-GARDIEN - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Ange-Gardien pour l'exercice financier 2010 prévoyant un déficit de 87 238 \$ dont 10 % est à la charge de la municipalité;

D'accepter telles prévisions budgétaires.

Adopté

.- Le point 11 de l'ordre du jour concernant une demande financière de l'école Jean-Jacques-Bertrand pour la remise aux finissants 2010 est reporté à une prochaine séance.

RÉSOLUTION 03-077-10

ENVIRONNEMENT - CONSEIL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 50 \$ à l'endroit du Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska en guise de frais d'adhésion 2010.

Adopté

RÉSOLUTION 03-078-10

CHAMBRE DE COMMERCE DE FARNHAM ET RÉGION - CONTRÔLE DES FRAIS RELIÉS AUX CARTES DE CRÉDIT ET DE DÉBIT

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer la Chambre de commerce de Farnham et Région dans ses démarches auprès des instances politiques afin qu'un contrôle soit exercé sur l'augmentation des frais reliés à l'usage des cartes de crédit et de débit;

D'en informer la Chambre de commerce de Farnham et Région et Monsieur Christian Ouellet, député de la circonscription fédérale de Brome-Missisquoi.

Adopté

RÉSOLUTION 03-079-10

ADMINISTRATION - COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT les demandes répétées des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire

la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal;

CONSIDÉRANT que plus de 80 % de la population du Québec demande la tenue d'une telle commission d'enquête;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités s'est prononcée en faveur de la tenue de cette commission;

CONSIDÉRANT que les maires de Montréal, Québec, Longueuil et Gatineau se sont aussi prononcés pour une commission d'enquête et qu'ils ont reconduit leur demande récemment;

CONSIDÉRANT que de nombreux autres élus municipaux se sont déjà prononcés en faveur d'une telle commission;

CONSIDÉRANT que la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est aussi prononcée pour une telle démarche;

CONSIDÉRANT que de nombreux professionnels et entrepreneurs demandent la tenue de cette commission;

CONSIDÉRANT que le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique;

CONSIDÉRANT que les procureurs de la couronne du Québec vont dans le même sens;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que nous, élus de la municipalité de Ange-Gardien, demandions au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces, de collusions entourant l'octroi des contrats dans le monde municipal ainsi que dans le domaine de la construction;

De rappeler au gouvernement que cette toile de fond négative laisse place au doute, entache le monde municipal et crée un climat de suspicion et de cynisme au sein de la population, ce pourquoi une commission d'enquête publique est incontournable pour redonner confiance aux citoyens et citoyennes face aux administrations municipales.

Adopté

RÉSOLUTION 03-080-10

VOIRIE - FOSSÉ NORD DU RANG ROSALIE

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense nécessaire au nettoyage complet, lorsque requis, du fossé nord du rang Rosalie;

De mandater l'inspecteur en bâtiment à faire effectuer les travaux à être refacturés aux propriétaires riverains conformément au règlement numéro 244-93 après les avoir informés au préalable.

Adopté

RÉSOLUTION 03-081-10

URBANISME - RÈGLEMENT SUR LES PISCINES

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 690-10 concernant les piscines résidentielles.

.- Lecture du règlement numéro 690-10.

Adopté

RÉSOLUTION 03-082-10

URBANISME - MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 689-10 modifiant le règlement numéro 574-02 constituant un Comité consultatif d'urbanisme.

.- Lecture du règlement numéro 689-10.

Adopté

RÉSOLUTION 03-083-10

URBANISME - NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Mesdames Lucie Grenier et Amélie Tougas et Messieurs Pascal Vachon, Gilles Fournier et Luc Despars au Comité consultatif d'urbanisme et de leur adjoindre Monsieur le conseiller Jacques Lessard en tant que représentant de la municipalité, tous pour un mandat de deux ans.

Adopté

.- Le point 21 de l'ordre de jour concernant la canalisation du fossé nord de la rue Bernard, entre la rue des Colibris et le chemin de fer, est reporté à une prochaine séance.

.- Madame Odette Ménard, maire, déclare un intérêt dans le prochain point à l'ordre du jour qui concerne l'embauche des employés pour la semaine de relâche et se retire aussitôt de la table du conseil à 20 h 55.

.- Monsieur Larbi Benkaddour, maire suppléant, assume dès lors la présidence de la séance.

RÉSOLUTION 03-084-10

LOISIR - SEMAINE DE RELÂCHE

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner l'embauche de Mesdames Stéphany Jacques et Évelyne Ménard et Messieurs François Raymond et Jean-Sébastien Ménard, tous au taux horaire de 9.50 \$ pour leur service durant la semaine de relâche, le tout tel que recommandé par la coordonnatrice en loisirs.

Adopté

.- Madame Odette Ménard regagne la table du conseil à 20 h 58 pour en assumer dès lors la présidence.

.- Le point 25 de l'ordre de jour concernant la programmation de la Fête Nationale est reporté à une prochaine séance.

RÉSOLUTION 03-085-10

LOISIR - TRAVAUX POUR LE TERRAIN DE BALLE

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la coordonnatrice en loisir à obtenir au moins deux soumissions pour la fourniture et l'installation d'un filet de balle couvrant approximativement 245 pieds linéaires depuis le début du champ gauche vers le champ centre, d'au moins trois soumissions pour l'excavation et la mise en place des poteaux fournis avec le filet et d'autoriser une dépense approximative de 800 \$ pour la localisation de la limite du terrain nécessaire.

Adopté

RÉSOLUTION 03-086-10

LOISIR - SOCCER 2010

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner les tarifs proposés à l'endroit de l'activité de soccer, par la coordonnatrice en loisir, tels que ci-après :

Novice : 50 \$,

Toute autre catégorie : 65 \$;

D'entériner la rémunération accordée à Madame Martine Bergeron au taux horaire de 12.00 \$ pour une charge de travail de 10 heures en tant qu'aide à la coordonnatrice pour la mise en place de l'activité;

D'entériner le rabais de 100 % accordé aux entraîneurs pour l'inscription de leur premier enfant;

De requérir l'autofinancement de l'activité;

D'autoriser la coordonnatrice en loisir à accomplir les actes nécessaires à la réalisation de l'activité.

Adopté

RÉSOLUTION 03-087-10

LOISIR - ACTIVITÉ DE BALLON CHASSEUR

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de prendre acte du projet d'activité de ballon chasseur pour adulte recommandé par la coordonnatrice en loisir à la suggestion de Madame Roxanne Routhier;

D'autoriser ladite activité devant se dérouler du 2 juin au 25 août 2010 de 19 h à 20 h sur le terrain des loisirs et sous la responsabilité de Madame Roxanne Routhier;

D'établir le coût d'inscription à 5 \$ et d'autoriser l'utilisation de ces derniers pour l'achat de ballons;

D'autoriser la coordonnatrice en loisir à accomplir les actes nécessaires à la réalisation de l'activité.

Adopté

RÉSOLUTION 03-088-10

LOISIR - HOCKEY MINEUR 2009-2010

CONSIDÉRANT que la facture finale de Hockey mineur Saint-Césaire pour la saison 2009-2010 représente des coûts excédentaires de 1 435 \$, soit un montant de 53.15 \$ par joueur inscrit;

CONSIDÉRANT que la municipalité assume déjà un montant de 150 \$ par joueur inscrit;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement de la deuxième moitié de la facture de Hockey mineur Saint-Césaire pour la saison 2009-2010;

De partager en parts égales avec les utilisateurs la dépense supplémentaire de 1 435 \$ donnant lieu à une facturation aux usagers de 26.50 \$.

Adopté

RÉSOLUTION 03-089-10

URBANISME - PROLONGEMENT DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS DU DÉVELOPPEMENT LA VOLIÈRE

CONSIDÉRANT que la municipalité contribue depuis longtemps à son développement résidentiel en assumant de façon générale 25 % du coût des infrastructures

(aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et infrastructure de rue);

CONSIDÉRANT qu'en sus de cette implication, la municipalité prenait à sa charge l'éclairage public sur poteaux de bois et le pavage;

CONSIDÉRANT que le Développement La Volière a eu droit à une implication financière pour ses trois premières phases d'approximativement 25 % en incluant les luminaires décoratifs et par une mise de fonds devancée compte tenu de son déroulement;

CONSIDÉRANT que le promoteur désire poursuivre le Développement La Volière par le prolongement de la rue des Geais-Bleus pour constituer la quatrième phase;

CONSIDÉRANT qu'il importe pour la municipalité de restreindre son implication financière au développement résidentiel qui a maintenant pris son envol;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET RÉSOLU d'autoriser une contribution financière maximale de 25 % à l'égard de Immeubles d'Ange-Gardien, promoteur du prolongement de la rue Geais-Bleus, sous réserve d'un retour sur investissement de cinq ans, sans égard au programme de revitalisation en cours, pour les dépenses de préparation des plans et devis, d'appel d'offres publiques, de réalisation et de surveillance des travaux incluant la fourniture de luminaires décoratifs.

.- Monsieur Larbi Benkaddour demande le vote.

Ont voté pour : Rhéal Grenier, Louis Robert, François Brisson, Jacques Lessard, Yvan Pinsonneault.

Ont voté contre : Larbi Benkaddour.

La résolution est adoptée à la majorité.

Adopté

RÉSOLUTION 03-090-10

PERSONNEL - CONDITIONS SALARIALES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-354-08 par laquelle la municipalité a procédé à un réajustement salarial sur une base comparative pour différents membres de son personnel;

CONSIDÉRANT qu'à l'égard du quatrième paragraphe de ladite résolution, la deuxième partie du réajustement demeure due;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se doter d'une politique salariale tenant compte de la réalité de chacun des postes;

CONSIDÉRANT le temps nécessaire pour mener à terme l'exercice;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser dans un premier temps la majoration du taux horaire de la secrétaire-comptable de 1.50 \$ à compter du 1^{er} janvier 2010;

D'autoriser dans un deuxième temps la majoration du taux horaire applicable à chaque membre du personnel de la municipalité de 0.50 \$ à compter du 1^{er} janvier 2010;

D'évaluer en temps en lieu, les ajustements nécessaires, rétroactifs au 1^{er} janvier 2010, dans le cadre d'une politique salariale.

Adopté

RÉSOLUTION 03-091-10

PERSONNEL - CONDITIONS SALARIALES

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de prendre acte de l'engagement de la municipalité à l'endroit du directeur général et secrétaire-trésorier à l'effet de majorer son salaire d'un montant forfaitaire de 2 500 \$ pour les années 2010 et 2011;

De reporter telle majoration moins le 0.50 \$ de l'heure appliqué au personnel municipal à l'adoption de la politique salariale.

Adopté

RÉSOLUTION 03-092-10

SERVICE DES INCENDIES - CONDITIONS SALARIALES

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser dans un premier temps la majoration du taux horaire applicable à chaque membre du Service des incendies de 0.50 \$ à compter du 1^{er} janvier 2010;

D'autoriser dans un deuxième temps la majoration du taux horaire applicable à chaque membre du Service des incendies de 0.50 \$ à chacun des 1^{er} janvier des trois prochaines années, soit 2011, 2012 et 2013;

D'autoriser dans un troisième temps le paiement minimal d'une heure trente de travail à l'endroit de tout pompier participant à toute intervention d'urgence, ce qui exclut tout service planifié telles les pratiques, les activités de prévention, etc.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTION

.-Madame la maire ouvre à 23 h 25 la période de questions au bénéfice des citoyens présents qui se disent satisfaits des discussions de la soirée.

.- Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 28 février 2010 indiquant que 2 310 845.58 \$ sont perçus des 2 996 191 \$ budgétés et que 336 992.12 \$ sont dépensés du budget de 2 784 263 \$ en sus du remboursement de la dette à long terme pour laquelle 4 710.06 \$ sont payés des 211 928 \$ affectés.

.- Dépôt des rapports du Service des incendies faisant état d'une intervention pour un véhicule en feu et des services rendus lors de l'activité Plaisirs d'hiver.

.- Mention est faite qu'au terme de la rencontre d'information tenue par la Ville de Saint-Césaire avec Les Pipe-lines Montréal Ltée à laquelle ont assisté Monsieur le conseiller Larbi Benkaddour et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, il appert que bien que la municipalité soit traversée par 10.429 kilomètres d'oléoduc, aucun accord de cette dernière n'est nécessaire pour que Les Pipe-lines Montréal Ltée inverse le flux du pétrole provenant présentement de Portland au Maine en vue d'alimenter la raffinerie de Montréal pour livrer dans le futur le pétrole brut des sables bitumineux de l'Alberta vers le port de Portland. Seules les municipalités touchées par des modifications au réseau telles Dunham et Saint-Césaire seront sujettes à autoriser telles modifications susceptibles d'affecter le projet.

RÉSOLUTION 03-093-10

SERVICE DES INCENDIES - NOMINATION DE L'EXÉCUTIF

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Mario Paquette en tant qu'adjoint au directeur du Service des incendies;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard
APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de confirmer Monsieur Philippe Chartrand au poste de directeur
du Service des incendies et Monsieur Frédérick Dubeau au poste de lieutenant-secrétaire;

De nommer Monsieur Éric Paradis au poste d'adjoint au directeur, Monsieur Gabriel Lévesque au
poste de lieutenant 1 et Monsieur Martin Roussel au poste de lieutenant 2.

Adopté

.- Mention est faite que l'accord donné par le Chemin de fer Montréal Maine et Atlantique pour un
passage à niveau à la hauteur de la rue Bernard demeure valide jusqu'à sa réalisation selon le
souhait de la municipalité.

.- Un rappel est fait par Madame la maire concernant la Consultation publique sur les orientations
de la municipalité prévue pour le samedi 13 mars 2010 de 8 h à 12 h.

.- Madame la maire remercie toutes les personnes présentes avant que ne soit levée la séance.

RÉSOLUTION 03-094-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault
APPUYÉ PAR M. Louis Robert
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance à 23 h 50.

Adopté

Odette Ménard, maire

André Parent, secrétaire-trésorier